

CCAS de Saint Maurice de Gourdans

Compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2022

Présents : Fabrice Venet, Nicole de Klijn, Denise Bouvier, Marie Noelle Masson, Pierre Mercier, Sylvie Ollier, Vanessa Ollier, Elisabeth Puype, Myriam Saint-Genis, Marie Thérèse Tsounias, Yves Vençon.

Excusés Sophia Calard, Nathalie Llambrich, Camille Puype, a donné procuration à Elisabeth Puype, Sophie Thévenet, a donné procuration à Vanessa Ollier.

Vérification du quorum et des procurations.

Fabrice Venet ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Marie Thérèse Tsounias, qui remplace Didier Petitjean démissionnaire.

1-Délibération Modificative budgétaire

Le CCAS doit prendre avant le 21/01/2022 une Délibération Modificative budgétaire. En effet, lors de l'affectation de la subvention, la même somme a été versée sur la ligne correspondant aux aides financières et sur la ligne correspondant aux dépenses banquet, colis.... De ce fait il manque de l'argent sur cette ligne budgétaire. Proposition est faite de verser 2000 € du chapitre 65 au chapitre 011.

Délibération mise aux voix et prise à l'unanimité.

2-Réflexion sur l'éligibilité des bénéficiaires du CCAS

Nous avons été confrontés à plusieurs questionnements qui nous amènent à déterminer des critères précis d'éligibilité des bénéficiaires du CCAS dans le cadre des actions concernant les Anciens.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité que toutes les personnes de plus de 75 ans dans l'année de référence, résidant sur la commune à titre principal, sont ayants droits du CCAS.

Les personnes en résidence secondaire qui le souhaitent sont les bienvenues au banquet, à titre payant.

En ce qui concerne les personnes qui sont en EHPAD, la notion de bassin de vie (dans un rayon d'environ 20 km) est retenue.

Ces décisions feront l'objet d'une modification du règlement intérieur du CCAS qui sera soumise à l'approbation de la commission lors de sa prochaine réunion.

D'autre part, afin de mettre les listes à jour régulièrement, il apparaît indispensable que toute personne en possession d'informations concernant les Anciens les transmette au CCAS

Fabrice Venet, maire

Nicole de Klijn